

*États financiers trimestriels de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU  
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 30 septembre 2002  
(non vérifié)*

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan

30 septembre 2002

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 septembre 2002</u>	<u>31 mars 2002</u>	<u>30 septembre 2001</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 2)	16 974 350 \$	14 289 378 \$	12 017 792 \$
Dividendes à recevoir	28 356	-	477
Exigible des courtiers	81 363	2 343	187
Locaux et matériel	1 136	1 278	1 462
Autres actifs	20	79	455
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17 085 225</b>	<b>14 293 078</b>	<b>12 020 373</b>
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs et charges à payer	5 195	4 730	3 971
Payable aux courtiers	165 518	3 382	4 437
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>170 713</b>	<b>8 112</b>	<b>8 408</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>16 914 512 \$</b>	<b>14 284 966 \$</b>	<b>12 011 965 \$</b>

### L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	-	-	-
Perte nette accumulée			
provenant de l'exploitation	(4 092 221)	( 86 626)	(1 762 255)
Transferts accumulés			
du Régime de pensions du Canada	21 006 733	14 371 592	13 774 220
<b>ACTIF NET</b>	<b>16 914 512 \$</b>	<b>14 284 966 \$</b>	<b>12 011 965 \$</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État des résultats et

### de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

Trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2002

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2002	2001	2002	2001
PERTE DE PLACEMENT	(2 455 151) \$	(1 424 037) \$	(3 998 777) \$	(1 365 920) \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION				
Salaires et avantages sociaux	1 102	904	2 444	1 967
Frais généraux	888	851	1 949	1 463
Honoraires des gestionnaires de placement externes	889	702	1 748	1 400
Honoraires et frais de consultation	269	95	677	253
	3 148	2 552	6 818	5 083
PERTE NETTE				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(2 458 299)	(1 426 589)	(4 005 595)	(1 371 003)
PERTE NETTE ACCUMULÉE				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(1 633 922)	(335 666)	(86 626)	(391 252)
PERTE NETTE ACCUMULÉE				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(4 092 221) \$	(1 762 255) \$	(4 092 221) \$	(1 762 255) \$

## État de l'évolution de l'actif net

Trimestre et semestre terminés le 30 septembre 2002

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2002	2001	2002	2001
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	17 095 386 \$	10 967 114 \$	14 284 966 \$	7 154 169 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada	2 277 425	2 471 440	6 635 141	6 228 799
Perte nette provenant de l'exploitation	(2 458 299)	(1 426 589)	(4 005 595)	(1 371 003)
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	(180 874)	1 044 851	2 629 546	4 857 796
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	16 914 512 \$	12 011 965 \$	16 914 512 \$	12 011 965 \$

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État du portefeuille

30 septembre 2002

(non vérifié)

(en milliers de dollars)	Juste valeur des placements					
	30 septembre 2002		31 mars 2002		30 septembre 2001	
<b>ACTIONS (note 2)</b>						
Canada						
Placements sur les marchés publics	11 058 976 \$	65,2 %	9 824 428 \$	68,8 %	8 303 681 \$	69,1 %
Placements sur les marchés privés	184 032	1,1 %	144 207	1,0 %	36 172	0,3 %
	<b>11 243 008</b>	<b>66,3 %</b>	9 968 635	69,8 %	8 339 853	69,4 %
États-Unis						
Placements sur les marchés publics	2 314 676	13,6 %	1 861 021	13,0 %	1 817 555	15,1 %
Placements sur les marchés privés	575 097	3,4 %	304 445	2,1 %	32 468	0,3 %
	<b>2 889 773</b>	<b>17,0 %</b>	2 165 466	15,1 %	1 850 023	15,4 %
Hors de l'Amérique du Nord						
Placements sur les marchés publics	2 320 998	13,7 %	1 971 484	13,8 %	1 816 713	15,1 %
Placements sur les marchés privés	93 181	0,5 %	11 606	0,1 %	-	-
	<b>2 414 179</b>	<b>14,2 %</b>	1 983 090	13,9 %	1 816 713	15,1 %
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>						
(Coût	Septembre 2002 - 20 276 333 \$					
Mars 2002 - 14 546 009 \$						
Septembre 2001 - 13 929 296 \$	<b>16 546 960</b>	<b>97,5 %</b>	14 117 191	98,8 %	12 006 589	99,9 %
<b>IMMOBILIER (note 2)</b>						
Placements en actions sur les marchés publics						
(Coût	Septembre 2002 - 317 148 \$					
Mars 2002 - 144 442 \$						
Septembre 2001 - montant nul)	<b>219 224</b>	<b>1,3 %</b>	145 141	1,0 %	-	-
<b>AUTRES PLACEMENTS</b>						
Titres du marché monétaire <sup>1</sup>						
(Coût	Septembre 2002 - 208 156 \$					
Mars 2002 - 27 046 \$						
Septembre 2001 - 11 203 \$)	<b>208 166</b>	<b>1,2 %</b>	27 046	0,2 %	11 203	0,1 %
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>16 974 350 \$</b>	<b>100,0 %</b>	14 289 378 \$	100,0 %	12 017 792 \$	100,0 %

1. Comme l'indique plus en détail la note 2c, au 30 septembre 2002, 89,9 millions de dollars de titres du marché monétaire, liés à des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60, se traduisent par une participation effective aux marchés publics canadiens.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 septembre 2002

(non vérifié)

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office d'investissement du RPC et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers annuels au 31 mars 2002 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

### *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres cotés en Bourse et des contrats à terme standardisés, ainsi que la valeur des parts dans des fonds en gestion commune représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. La juste valeur des placements sur les marchés privés, qui ne sont pas cotés en Bourse, est établie annuellement à l'aide des renseignements fournis par les gestionnaires externes, qui utilisent les méthodes d'évaluation du secteur du placement, par exemple, les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des évaluations d'experts. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements sur les marchés privés, sauf indication de perte de valeur permanente.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 septembre 2002

(non vérifié)

---

### 2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes de placement et des Politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 30 septembre 2002, ces éléments d'actifs totalisent environ 33,1 milliards de dollars au coût (34,1 milliards de dollars au 30 septembre 2001) et sont composés principalement de titres de créance d'État.

#### *a) Placements en actions*

La majorité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont affectés à des actions de sociétés ouvertes et fermées au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord.

Au 30 septembre 2002, 5 % (0,6 % au 30 septembre 2001) des placements détenus sont des actions de sociétés fermées. Ces placements s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office d'investissement du RPC avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », sert aux commandités pour choisir les entreprises sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements sur les marchés privés.

#### *b) Immobilier*

L'Office d'investissement du RPC investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse. Au 30 septembre 2002, les actions immobilières représentent 1,3 % (0 % au 30 septembre 2001) des placements détenus.

#### *c) Contrats dérivés*

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de celle d'un sous-jacent – actif, indice, taux d'intérêt ou taux de change. Le montant nominal de référence correspond au montant contractuel servant au calcul des flux monétaires à échanger et pour déterminer la juste valeur du contrat. Le montant nominal de référence des contrats dérivés n'est pas comptabilisé à titre d'élément d'actif ou de passif dans le bilan.

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2002, l'Office d'investissement du RPC a acheté des contrats à terme standardisés pour associer le rendement de liquidités détenues pour financer les activités de placement à celui du marché boursier. Au 30 septembre 2002, l'Office d'investissement du RPC détenait des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60, dont le montant nominal de référence était de 89,9 millions de dollars (montant nul au 30 septembre 2001) et dont l'échéance se situait à moins de un an. La juste valeur marchande de ces contrats était de 0,9

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 septembre 2002

(non vérifié)

---

million de dollars (montant nul au 30 septembre 2001). Conformément aux politiques de placement, les contrats à terme sont entièrement garantis par des espèces et quasi-espèces.

### 3. ENGAGEMENTS

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés, lesquelles seront financées au cours des prochaines années selon les modalités convenues. Au 30 septembre 2002, ces engagements en cours totalisaient 3,4 milliards de dollars (0,3 milliard de dollars au 30 septembre 2001).

### 4. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* a été déposée de nouveau à la Chambre des communes du Canada le 3 octobre 2002. Si elle est édictée, elle permettra le transfert du solde de trésorerie détenu dans le compte du Régime de pension du Canada à l'Office d'investissement du RPC et prévoira un mécanisme selon lequel l'Office sera tenu de transférer des fonds au gouvernement pour acquitter des obligations immédiates. Elle prévoira en outre le transfert à l'Office d'investissement du RPC, sur une période de trois ans, au prorata, du droit, du titre ou de l'intérêt dans chaque titre détenu dans le portefeuille d'obligations du RPC, actuellement géré par le ministre des Finances.

### 5. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.